

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 13 mai 2015 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

7077-05-15

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7078-05-15

Il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2015**

7079-05-15

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 8 avril 2015 soit adopté.

ADOPTÉ

4. **SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Sujet reporté.

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 281-2015 RELATIF À LA GESTION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT, DE TRANSBORDEMENT OU DE RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (GESTION ENVIRONNEMENTALE), EN TERRITOIRE AGRICOLE**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent dépose, pour adoption, un règlement de contrôle intérimaire visant l'exploitation de lieux d'enfouissement, de transbordement ou de récupération de matières résiduelles (gestion environnementale) en territoire agricole, dans la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent souhaite s'assurer que des sites de matières résiduelles ne soient pas exploités dans les affectations agricoles 1 et agroforestière en territoire agricole;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent vise à favoriser la cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles, en zone agricole, et par conséquent il veut déterminer l'espace propice aux lieux et activités liés aux matières résiduelles, selon les particularités du territoire;

ATTENDU QUE le règlement de contrôle intérimaire vise à définir en territoire agricole l'affectation propice à ces activités et à définir les affectations où ces activités sont prohibées;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

*ATTENDU QU'*une recommandation à l'effet d'adopter ledit règlement de contrôle intérimaire, tel que libellé, a été émise par le comité consultatif agricole (CCA-15-05);

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été donné le 11 mars 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit règlement et renoncent à sa lecture;

7080-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement

Que le règlement de contrôle intérimaire 281-2015 visant l'exploitation de lieux d'enfouissement, de transbordement ou de récupération des matières résiduelles en territoire agricole dans la MRC du Haut-Saint-Laurent soit adopté.

ADOPTÉ

6. AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC EN REGARD DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent possède un territoire zoné agricole à 94%, en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE la MRC comprend qu'un exercice de planification territoriale de la zone et des activités agricoles s'avère de première importance vu la place que prend l'agriculture dans l'économie de la région;

ATTENDU QUE la MRC reconnaît l'intérêt de se doter d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour planifier adéquatement le développement de la zone agricole sur la base des orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé, des principes du développement durable et des potentiels agricoles;

ATTENDU QUE la MRC reconnaît également l'intérêt de se doter d'un PDZA afin de mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits, d'accroître et diversifier les activités du territoire, de favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture, d'accentuer le développement d'activités complémentaires à l'agriculture, comme l'agrotourisme et la transformation, et d'assurer une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE la réalisation du PDZA permettra de caractériser le territoire et les activités agricoles, d'identifier les forces et les faiblesses, de se donner une vision du développement et d'établir les façons de faire pour exploiter durablement la zone agricole;

ATTENDU QUE cet exercice va se faire avec tous les acteurs concernés par l'agriculture dont la participation du syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent, des élus, du MAPAQ, du CLD et des intervenants du secteur agricole;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec par la Politique de souveraineté alimentaire vient en aide aux MRC en attribuant une aide financière à la réalisation d'un PDZA;

7081-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général/secrétaire trésorier à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin de réaliser un PDZA pour le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

7. NOMINATION DES MEMBRES POUR LES COMITÉS RELIÉS À LA RÉALISATION DU PDZA

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent dépose une demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de réaliser un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE cet exercice de réalisation du PDZA va se faire avec tous les acteurs concernés par l'agriculture dont la participation du syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent, des élus, du MAPAQ, du CLD et des intervenants du secteur agricole;

ATTENDU QUE trois comités sont mis en place afin de réaliser le PDZA et ont pour rôle :

1. Le comité rédaction:

Céline Lebel, coordonnatrice à l'aménagement, l'agent au développement du PDZA (à recruter), Esperanza LaRotta, géomaticienne, Anna Potapova, agente de développement rural, et Anick Lacroix, agente des communications.

Ce comité a pour rôle :

- de déterminer la stratégie de communication et d'assurer la rédaction;
- d'organiser et de préparer les ateliers d'échanges et les consultations;
- de superviser le déroulement adéquat du processus et du respect de l'échéancier;
- de soumettre l'information recueillie aux différentes étapes de travail (ex : portrait, résultats de sondages, diagnostic, etc.);
- d'organiser les consultations et tables sectorielles (pour bonification et commentaires au comité technique et ensuite au comité directeur).

2. Le comité technique sera animé par les membres du comité de rédaction :

Ce comité regroupe une équipe de soutien :

Mélissa Normandin, conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ
Evelyne Sorel, conseillère en aménagement, Fédération de l'UPA de la Montérégie
Daniel-Joseph Chapdelaine, conseiller aux opérations régionales et à l'aménagement du territoire, MAMOT

Michel Hébert (président), Céline Raby (vice-présidente) et André Dubois (secrétaire-trésorier) du Syndicat des producteurs agricoles HSL et membres du CCA
Denis Henderson, François Rochefort et Carolyn Cameron membres du Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent et membres du CCA

D'autres acteurs, organismes ou organisations pourraient être interpellés au besoin notamment afin de faire le lien avec les tables sectorielles.

Ce comité a pour rôle :

- d'apporter une expertise sur l'approfondissement du portrait, du diagnostic, de la vision et sur les actions;
- de mobiliser les producteurs agricoles;
- de partager leurs expertises techniques, orienter des études, faire des recommandations sur la base d'expériences, (ex : projets réalisés dans d'autres régions, expériences en cours, bons coups, etc.);
- de soutenir le comité de rédaction en apportant une expertise technique;
- de soumettre des propositions au comité directeur.

3. Le comité directeur :

Alain Castagner, maire de Saint-Anicet et préfet de la MRC
Denis Henderson, François Rochefort et Carolyn Cameron membres du Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent et membres du CCA
Michel Hébert (président), Céline Raby (vice-présidente) et André Dubois (secrétaire-trésorier) membres du Syndicat des producteurs agricoles HSL et membres du CCA
François Landreville, directeur général de la MRC
Céline Lebel, coordonnatrice à l'aménagement du territoire MRC
Florence Bérard, directrice générale du CLD
Suzanne Yelle Blair, mairesse de Franklin

Ce comité a pour rôle :

- d'assurer le bon déroulement de la réalisation et le financement du projet et du suivi du plan d'action;
- de prendre acte de l'état d'avancement des travaux et transmettre les directives sur les tâches à réaliser;
- de valider les hypothèses de travail, le plan d'action ou tout autre élément lié à la démarche;

- de coordonner les travaux du projet de manière à soumettre un PDZA au conseil de la MRC;
- de recommander au conseil des maires des initiatives engagées de l'état d'avancement du projet et des orientations prises par le PDZA;
- de gérer toute question de nature politique.

Et pour mandat :

- porte-parole de la démarche du PDZA de la valorisation et du développement de l'agriculture, et l'acteur principal pour l'élaboration de la vision stratégique concertée de l'agriculture sur le territoire du Haut-Saint-Laurent;
- il fait le lien avec le conseil des maires.

7082-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
De créer ces comités de travail qui veilleront à la réalisation du PDZA dans la forme décrite dans le Plan de travail PDZA 2015-2017 MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

8. PACTE RURAL 2007-2014 - ADOPTION DES MONTANTS DÉPENSÉS 2007-2014 ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Le préfet dépose les deux documents ci-dessus mentionnés.

7083-05-15

Il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'approuver le document des montants déposés pour le pacte rural de 2007 à 2014 et le rapport d'activités 2014.

ADOPTÉ

9. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE EN REGARD AU "PACTE RURAL 2015"

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe a déposé une demande d'aide financière pour son centre communautaire et culturel;

ATTENDU QUE six (6) municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont reçu une aide financière du "pacte rural" pour des projets similaires;

*ATTENDU QU'*il y a eu erreur dans l'interprétation de la grille d'analyse par certains membres du comité d'analyse des projets déposés au pacte rural 2015;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe demande de reconsidérer l'évaluation du comité de sélection;

7084-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par François Rochefort et résolu majoritairement
Pierre Poirier, Suzanne Yelle Blair, Carolyn Cameron, Jean Armstrong et Deborah Stewart votant contre

D'accepter le projet de la municipalité de Sainte-Barbe pour une aide financière de 20 000 \$ provenant du pacte rural.

ADOPTÉ

10. ADOPTION DES PROJETS ACCEPTÉS AU PROGRAMME "PACTE RURAL 2015"

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent et le comité d'analyse recommandent l'acceptation des projets selon la liste déposée;

7085-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu majoritairement
Jean Armstrong et Deborah Stewart votant contre
D'accepter les projets suivants pour l'aide financière du pacte rural 2015:

Pacte rural 2015		
ORGANISME	PROJET	2015
CDC du Haut-Saint-Laurent	Colloque sur la recherche du financement	3 800 \$
MRC du Haut-Saint-Laurent	Agent de soutien au développement social (Agent rural 2 - volet social)	36 536 \$
École primaire Heritage	Sportothèque du Haut-Saint-Laurent	18 000 \$
CLD du Haut-Saint-Laurent	Pensons local!	28 028 \$
Société historique de la Vallée-de-la-Châteauguay	Étude pour l'établissement du Musée de la Vallée-de-la-Châteauguay	15 750 \$
Ville de Huntingdon	Planification stratégique en développement économique 2015-2020	39 900 \$
CDC du Haut-Saint-Laurent (fiduciaire)	Soirées Communau-T dans le Haut-Saint-Laurent	4 500 \$
Une Affaire de Famille	Halte-Garderie, point de service à Saint-Anicet	32 800 \$
La Bouffe Additionnelle	Aider à s'entraider	37 277 \$
Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac Saint-François	Invitation à la continuité et à la croissance	32 800 \$
Coop de solidarité RACINES	Arrimage avec la cafétéria de l'École secondaire Arthur-Pigeon	35 000 \$
Expo Ormstown	Agriculture d'ici - Vidéos éducatifs	19 050 \$
Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon	Salle de bain pour personnes handicapées	28 374 \$
Municipalité de Sainte-Barbe	Centre culturel Barberivain	20 000 \$
Projets acceptés en 2014		
Centre des ressources familiales	Cuisine 100% gars	38 000 \$
Aventuriers de l'archéologie dans le HSL	Les Maisons-longues du site Droulers	35 000 \$
Municipalité de Saint-Chrysostome	Mise en œuvre du volet « jeunesse » de la PFM	35 000 \$
MRC du Haut-Saint-Laurent	Mobilisation et valorisation au cœur de l'engagement bénévole	35 000 \$
Fonds Pacte rural année courante (2015)		364 800 \$
Montant inutilisé de l'année précédente (2014)		166 866 \$
Montant total disponible 2015		531 666 \$
Total de dépenses 2015		494 815 \$
Solde disponible		36 851 \$

ADOPTÉ

11. COMPTES À PAYER DU 9 AVRIL AU 13 MAI 2015

7086-05-15

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 510 387,40 \$, pour la période du 9 avril au 13 mai 2015, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

12. RÉPONSE À M. CARL REMBER

ATTENDU QUE la visite du terrain a confirmé que la pente de la traverse de M. Rember est acceptable;

ATTENDU QUE cette visite confirme que M. Rember a enlevé environ 2 à 3 pieds de longueur de la traverse réalisée par la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le seul obstacle dans la traverse de M. Rember est la dénivellation qu'il a causée par son intervention en enlevant 2 pieds et 5 pouces d'épaisseur;

7087-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
De signifier à M. Rember que la MRC du Haut-Saint-Laurent n'entend pas refaire ou réparer sa traverse et qu'il a la responsabilité de la restaurer selon ses besoins.

ADOPTÉ

13. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC BROME-MISSISQUOI EN REGARD AUX DONNÉES DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LE RECYCLAGE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la résolution #118-0415 relative aux données du régime de compensation pour le recyclage;

7088-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'appuyer la résolution #118-0415 de la MRC Brome-Missisquoi qui se lit comme suit:

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et, conséquemment, Recyc-Québec refusent de communiquer à la MRC Brome-Missisquoi les montants des subventions remis aux municipalités chaque année dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles en alléguant que ces informations sont fournies seulement aux municipalités locales et que la MRC doit s'adresser à chacune d'elles pour les obtenir, car la MRC n'a pas compétence pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE, suivant les obligations gouvernementales, la MRC doit effectuer la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et, dans le cadre de cette révision, elle doit attribuer des montants pour la réalisation des actions qu'elle propose;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut encourager ses municipalités dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE les interventions de la MRC visent à aider le MDDELCC et Recyc-Québec eu égard à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de données provenant du domaine public;

*EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT ET RÉSOLU:*

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à Recyc-Québec de rendre ces données directement accessibles à la MRC Brome-Missisquoi afin notamment de la soutenir dans son travail de planification d'une saine gestion des matières résiduelles et d'éviter les démarches administratives inutiles entre la MRC et les municipalités locales.

D'acheminer la présente à l'ensemble des MRC du Québec, aux deux unions municipales et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour appui.

ADOPTÉ

14. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PIERRE-DE-SAUREL EN REGARD AU PDZA

Sujet rejeté.

15. AUTORISATION POUR DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'EMPIERREMENT DU COURS D'EAU J. W. MARTIN, DANS LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE l'ingénieur, M. Paul Lapp, et le comité de gestion des cours d'eau recommandent de réaliser les travaux d'empierrement sur le cours d'eau J. W. Martin;

7089-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'autoriser le dépôt d'un appel d'offres pour la réalisation d'empierrement dans le cours d'eau J.W. Martin, dans la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉ

16. **MANDATS À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 3 DU COURS D'EAU FRASER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anicet a demandé une intervention dans la branche 3 du cours d'eau Fraser;

7090-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
De mandater *Lapp Consultants Inc.* afin d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 3 du cours d'eau Fraser, dans la municipalité de Saint-Anicet.

ADOPTÉ

17. **MANDATS À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU OAK, DANS LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN**

ATTENDU QUE la municipalité d'Elgin a demandé une intervention dans le cours d'eau Oak;

7091-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Deborah Stewart
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
De mandater *Lapp Consultants Inc.* afin d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien dans le cours d'eau Oak, dans la municipalité d'Elgin.

ADOPTÉ

18. **MANDATS À M. CHARLES-VINCENT LUSSIER EN REGARD À L'ANALYSE POUR ATTRIBUER UN STATUT DE COURS D'EAU OU DE FOSSÉ AUX RIGOLES, SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE M. Charles-Vincent Lussier est le coordonnateur de la gestion des cours d'eau;

7092-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
De mandater M. Charles-Vincent Lussier en regard à l'analyse pour attribuer un statut de cours d'eau ou de fossé aux rigoles, sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

19. **VARIA**

19.01 **ATTRIBUTION DU CONTRAT D'INSPECTRICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) À MME MAUDE FONTAINE**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a besoin d'une personne pour appliquer le règlement sur les matières résiduelles fertilisantes (boues municipales, boues d'encrage, boues des fosses septiques);

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé par appel d'offres;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande d'attribuer le contrat à Mme Maude Fontaine;

7093-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'attribuer à Mme Maude Fontaine le contrat d'inspectrice pour l'application des matières résiduelles fertilisantes (MRF), aux tarifs de 50\$/heure et 0,46 \$/km, pour environ 200 heures par année.

ADOPTÉ

19.02A ADJUDICATION DU CONTRAT DE FAUCHAGE AVEC TRACTEUR DANS LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres sur invitations relativement au fauchage avec tracteur dans le parc régional linéaire;

ATTENDU QUE 9124-4277 Québec Inc. (Noël et Fils) a été le plus bas soumissionnaire conforme;

7094-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement

D'attribuer le contrat de fauchage avec tracteur dans le parc régional linéaire à 9124-4277 Québec Inc. (Noël et Fils), au coût de 27 249,08 \$ taxes incluses, pour deux coupes sur une distance de 43 kilomètres, pour l'année 2015.

ADOPTÉ

19.02B ADJUDICATION DU CONTRAT DE FAUCHAGE MANUEL DANS LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres sur invitations relativement au fauchage manuel dans le parc régional linéaire;

ATTENDU QUE 9124-4277 Québec Inc. (Noël et Fils) a été le seul soumissionnaire conforme;

7095-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement

D'attribuer le contrat de fauchage manuel dans le parc régional linéaire, à 9124-4277 Québec Inc. (Noël et Fils), au coût de 3 420,51 \$ taxes incluses, pour deux coupes sur une distance de 43 kilomètres, pour l'année 2015.

ADOPTÉ

19.03 ANNULATION DU CONTRAT DE GESTION DU CIT DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE le CIT du Haut-Saint-Laurent est à réorganiser l'ensemble de ses services administratif et opérationnel;

ATTENDU QUE dans la réorganisation, il serait préférable pour le CIT du Haut-Saint-Laurent d'engager son propre personnel;

7096-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent mette fin au contrat de gestion du CIT du Haut-Saint-Laurent à compter du 31 mai 2015.

Que le transfert des dossiers se fasse sur une période de deux semaines, soit du 1^{er} au 15 juin 2015 et que, suite au transfert, le personnel demeure disponible, en cas de besoin, jusqu'au 30 juin 2015.

ADOPTÉ

19.04 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TAXIBUS 2014 POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Le préfet dépose le rapport d'activités du taxibus 2014 pour le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent uniquement.

Il fait ressortir certains points en 2014: il y a eu 7 857 déplacements soit une augmentation de 184 % due en bonne partie à l'augmentation du nombre d'étudiants au Centre de formation professionnelle à Ormstown.

Par ailleurs, 45 % des déplacements sont réalisés pour les études, 42 % pour le travail, 7 % pour le magasinage (épicerie) et 6 % pour la santé.

7097-05-15

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'accepter le dépôt du rapport d'activités 2014 du taxibus, pour le territoire de la
MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

19.05 AUTORISATION À PARTICIPER À LA RENCONTRE DES PRÉFETS À QUÉBEC

ATTENDU QUE la FQM convoque une rencontre des préfets du Québec afin de discuter des modifications législatives qui touchent les municipalités;

7098-05-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Brunette
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'autoriser la vice-préfet et le directeur général à assister à la rencontre des préfets, au coût de 125 \$ par personne plus les taxes et les frais.

ADOPTÉ

19.06 DÉPÔT ET LECTURE DE LA LETTRE ET DU RAPPORT DE L'AUDIT DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)

Le préfet remet une copie de la lettre du ministre à tous les membres du conseil et dépose le Rapport du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'audit du processus utilisé par la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'attribution des contrats.

20. CORRESPONDANCE

1. Conseil des Mohawk d'Akwesasne - Invitation pour le projet d'art collaboratif "(Re)lier les générations".
2. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé "*Volonté régionale de poursuivre les actions en réussite éducative et sociale des jeunes*", 8 avril 2015.
3. "Bulletin Contact" - Bulletin d'information de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), 8 avril 2015.
4. SCABRIC - Rappel pour la rencontre du 4 juin 2015, à 19 h 30, à Saint-Chrysostome.
5. FQM - Communiqué intitulé "*La FQM dénonce la confusion créée par le gouvernement*", 9 avril 2015.
6. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - Information concernant le Fonds de développement des territoires.
7. FQM - Communiqué intitulé "*Grand Rendez-vous des régions – La FQM propulse le point de vue des régions à l'avant-scène*", 13 avril 2015.
8. Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec - Offre de service.
9. CDC du Haut-Saint-Laurent - Annonce du colloque sur la recherche de financement en collaboration avec Centraide-Sud-Ouest et Emploi-Québec Montérégie, le 21 mai prochain.
10. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Avis demandant une surveillance accrue concernant la rage chez les rats-laveurs dans le Haut-Saint-Laurent.
11. FQM - Communiqué intitulé "*Congrès 2015 – Les élus de la FQM Au cœur de l'action*", 16 avril 2015.

12. MRC de Beauharnois-Salaberry - Rapport d'activités 2014.
13. FQM - Communiqué intitulé "*Projet de loi no 28 – L'enjeu de la gouvernance au cœur des revendications de la FQM*", 20 avril 2015.
14. CSX Terminaux intermodaux - Invitation à son inauguration officielle, le 11 mai à 11 h, à Salaberry-de-Valleyfield.
15. FQM - Communiqué intitulé "*Réactions de la FQM aux amendements du PL28 – Une transition plus harmonieuse, mais encore des zones grises*", 21 avril 2015.
16. FQM - Communiqué intitulé "*Qu'advient-il de la mission et des mandats des Forums jeunesse?*", 22 avril 2015.
17. Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs - Invitation à un déjeuner dans le cadre de sa tournée régionale, le 4 mai 2015, à 8 h, à Sherbrooke.
18. FQM - Communiqué intitulé "*La FQM redemande un système de consigne pour les bouteilles de vin*", 27 avril 2015.
19. Commission scolaire New Frontiers - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.
20. FQM - Formation en ligne sur le mariage civil et l'union civile.
21. MAMOT – Accusé réception de notre correspondance concernant l'adoption du règlement intérimaire n° 280-2015.
22. MRC de Roussillon - Résolution défavorable à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur son territoire.
23. Ministère de la Sécurité publique - Information sur la Semaine de la sécurité civile.
24. FQM - Information sur l'Assemblée générale annuelle 2015 des membres.
25. Subventions Québec - Offre de l'annuaire des Subventions au Québec.

21. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

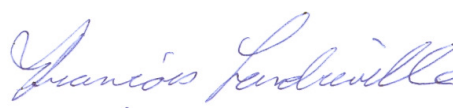
7099-05-15

Il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Alain Castagner
Préfet



François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier